



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX**
Le **DIX-NEUF SEPTEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **13 septembre 2022**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Michel VIANNAY donne pouvoir à Jean-François POISSON, Régis COQUET donne pouvoir à Véronique CROZET.

Secrétaire de séance : Bernard BOUCHET.

2022-56

Dépose des containers à poubelles – acquisition d'une parcelle de terrain.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que certains containers à poubelles collectifs sont actuellement déposés sur une parcelle de terrain ne faisant pas partie du domaine communal (ZA de la Petite Olivière).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir :

- Se prononcer sur l'acquisition d'une partie de cette parcelle de terrain correspondant au lieu de dépose des containers, à savoir : 120 m² issus de la parcelle cadastrée AX n°311 d'une contenance de 1 584 m²,
- L'autoriser à engager les démarches associées à la détermination du montant de cette acquisition avec le propriétaire,
- L'autoriser à intervenir à l'acte de vente.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de cette parcelle de terrain correspondant au lieu de dépose des containers, à savoir : 120 m² issus de la parcelle cadastrée AX n°311 d'une contenance de 1 584 m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches associées à la détermination du montant de cette acquisition avec le propriétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à l'acte de vente,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



Le secrétaire de séance,

Bernard BOUCHET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard Bouchet', is written below the name.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :